DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2023-410

Direction du Théâtre
Nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances au Théâtre pour les manifestations culturelles et le bar

Le Maire de la ville de DREUX,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 1964, modifié par les décisions du 21 novembre 2000, 30 octobre 2001, 07 janvier 2005, 22 septembre 2008 et 23 mai 2014, instituant une régie de recettes et d'avances au théâtre pour les manifestations culturelles et le bar, étendue par un arrêté du 06 janvier 1995 créant une sous-régie de recettes et d'avances et par arrêté du 23 mars 1998 prévoyant son extension,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 mai 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Hélène VIARNAUD est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances au Théâtre pour les manifestations culturelles et le bar avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci,

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Hélène VIARNAUD sera remplacée par Madame Laëtitia PERIGAULT et Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants,

ARTICLE 3 : Madame Hélène VIARNAUD bénéficiera du régime indemnitaire lié à son groupe de fonction défini par l'assemblée délibérante dans le cadre du RIFSEEP ;

ARTICLE 4 : Madame Laëtitia PERIGAULT et Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants, bénéficieront du régime indemnitaire lié à leur groupe de fonction défini par l'assemblée délibérante dans le cadre du RIFSEEP pour la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie,

ARTICLE 5 : Madame Héléne VIARNAUD régisseur titulaire et Madame Laëtitia PERIGAULT, Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués,

ARTICLE 6 : Madame Héléne VIARNAUD régisseur titulaire et Madame Laëtitia PERIGAULT, Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal,

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

ARTICLE 7 : Madame Héléne VIARNAUD régisseur titulaire et Madame Laëtitia PERIGAULT, Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 8 : Madame Héléne VIARNAUD régisseur titulaire et Madame Laëtitia PERIGAULT, Monsieur Brice GAUTHIER mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006 ;

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et le comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 25 MAI 2023

Le Maire,

Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE ET LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Madame Hélène VIARNAUD Hélène

Madame Laëtitia PERIGAULT

Monsieur Brice GAUTHIER

.....

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après notification le

(1) Faire précéder la signature de la formule manuscrite **« Vu pour acceptation »**

(2) *Joindre à l'arrêté une annexe indiquant le(s) nom(s) et l'adresse du (des) régisseur(s)*

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230525-ARR2023-410-AI
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

ANNEXE

Régisseur titulaire :

Nom : VIARNAUD
Prénom : Hélène
Adresse : 34 rue Antoinette VERNES 78120 Rambouillet

Mandataire suppléant :

Nom : PERIGAULT
Prénom : Laëtitia
Adresse : 15 rue du Grenier à Sel 28100 Dreux

Mandataire suppléant :

Nom : GAUTHIER
Prénom : Brice
Adresse : 2 rue du Général Alain de Boissieu 28000 Chartres

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)